Publié le : 25/06/2026

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 022-200056711-20260521-DE_2026_112-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Jugon-les-Lacs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mai 2026

Date de convocation : 15 mai 2026
Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 23

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en ligne du 28 mai 2026

L'an, deux mille vingt-six, le 21 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de Mme Gwenaëlle AOUTIN, Maire.

Etaient présents :
Mesdames et Messieurs David AILLET, Gwenaëlle AOUTIN, Emmanuelle BAZIN, Stéphane BOULIN, Adeline BRIVE, Natacha CARRO, Béatrice COUDRAY-SAVE, Brigitte DESRIAC, Laurence FIESCHI-MÈGE, Stéphanie FLEGEAU, Jacky GILLET, Chihaidine HAMOUZA, Guy HEURTAULT, Anne JOSEPH, Victor MENAGER, Patrick MENARD, Matthieu MOISAN, Arnaud REVAULT, Malika TOUBLANC.

Etaient absents excusés :
Mesdames et messieurs Mauricette DIRR, Chantal TARDY, Alexis POIDEVIN, Denis KEURMEUR.

Etaient absents représentés :
Néant

Procurations :
Madame Chantal TARDY donne procuration à Madame Stéphanie FLEGEAU
Madame Mauricette DIRR donne procuration à Madame Natacha CARRO
Monsieur Alexis POIDEVIN donne procuration à Madame Gwénaëlle AOUTIN
Monsieur Denis KEURMEUR donne procuration à Monsieur David AILLET

Secrétaire de séance : Matthieu MOISAN

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 022-200056711-20260521-DE_2026_112-DE

CM 21.05.2026	Demande de subvention « Bien vivre 2023-2025 » à la Région Bretagne pour le projet d'aménagement du petit étang, et validation du plan de financement	**Délibération n°2026-112**

Rapporteur : Adeline BRIVE

La commune de Jugon-les-Lacs porte un projet d'aménagement du petit étang dans un souci d'améliorer le cadre de vie de la commune et de participer à son échelle, à l'adaptation de son territoire face au changement climatique.

Le projet se déroule en plusieurs phases : des études de scénarios portées par un Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO), l'acquisition des parcelles nécessaires à l'aboutissement du projet, la contractualisation avec un maître d'œuvre pour proposer un projet définitif. Ce projet retenu comprendra des opérations préalables de terrassements et de revêtements des sols, la mise en place d'un platelage, de mobilier urbain, des plantations avec une volonté forte de rendre cet aménagement accessible à l'ensemble des personnes quel que soit leur situation.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses en € HT		**Recettes en €**			
Postes de dépenses	Montant en €	Financeurs	Montant en €	%	Statut
AMO	38 830.00	Région Bretagne	120 000.00	18 %	Attribuée
Acquisition de parcelles	194 989.76	DETR/DSIL	136 941.25	20 %	Sollicitée
MOE	21 362.50	Agence de l'eau	53 215.00	7 %	Attribuée
Terrassement – revêtements de sols	45 561.00	CD22 Etude des scénarios	7 766.00	1 %	Attribuée
Platelage - mobilier	364 384.00	CD22 Acquisition foncière	12 033.00	2 %	Attribuée
Plantations	19 579.00	Autofinancement	354 751.01	52 %	Attribuée
TOTAL	684 706.26	TOTAL	684 706.26	100 %	

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 022-200056711-20260521-DE_2026_112-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité
Décide

- **D'autoriser le projet d'aménagement du petit étang**
- **De solliciter la Région dans le cadre du programme Bien Vivre en Bretagne 2023-2025 pour un montant de 120 000 €**
- **De valider le plan de financement tel que décrit ci-dessus**
- **D'autoriser Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier**

Suivent les signatures pour copie conforme,

Le Maire



Gwénaëlle AOUTIN